# Minette Ferrand Actualisation des résultats de recherche

Bernard Camier

Mes résultats de recherche sur Minette, principale artiste de couleur à Port-au-Prince à la fin du XVIIIème, ont déjà été publiés ici et en Haïti dans une version plus détaillée (« Minette situation sociale d'une artiste de couleur à Saint-Domingue » *GHC*, 2005, n° 185, pp. 4640-4642. et « Minette (Elisabeth, Alexandrine, Louise Ferrand dite) artiste libre de couleur à Port-au-Prince à la fin du XVIIIème siècle. Une étude biographique » *Revue haïtienne d'histoire*, de géographie et de géologie, n° 259-262, mai 2018, pp. 214-237).

Un certain nombre de découvertes survenues depuis me permettent de donner un nombre de conclusions définitives sur ce qui n'était jusqu'ici que les hypothèses les plus solides. On trouvera ci-dessous les documents qui permettent de vérifier l'identité d'Elisabeth, Alexandrine, Louise (doc 1, 2 et 4), celle de sa mère (doc 2 et 5) et celle de son frère (doc 3, 6, 7 et 8). On verra également apparaître tout un pan de la vie de Minette encore inconnu entre 1794 et 1798 (doc 4).

#### Présentation et commentaires

-document 1 : C'est le premier acte connu portant la signature de Minette. Celle-ci pose question. De quoi s'agit-il ? Minette est un nom de scène et non un nom d'état civil, que les gens d'église et les notaires en tout état de cause n'étaient pas autorisés à indiquer dans leurs actes pour éviter que les sang mêlés ne « prétendent être issus de famille de sang pur » (voir par exemple l'arrêt du Conseil supérieur de Port-au-Prince concernant les baptêmes et mariages et tous actes des libres et affranchis du 30 décembre 1761 ¹). Sa présence au bas d'un acte paroissial est donc très particulière car, sous l'apparence d'un prénom, c'est en fait un vrai nom. Cela est confirmé plus loin (voir original en ligne du doc 3) mentionnant en face de chaque acte le nom de famille, l'officier d'état civil a marqué pour celui-ci simplement « Minette ».

-documents 2 3 et 6 : ces actes sont particulièrement intéressants car ils apportent deux informations précieuses. Minette est la sœur du nouveau-né, donc la fille d'Elisabeth tierceronne, et le renvoi à son acte de baptême donne l'identité complète de cette dernière. On a donc la clé de la question du nom de la mère de Minette. Si celle-ci est appelée « Mahotière » ou « Mahautière » c'est précisément parce qu'elle est la fille illégitime de Duvivier de la Mahautière, capitaine de la milice et aide-major à la Croix des Bouquets en 1748. Une vérification dans les registres paroissiaux de cette paroisse fait clairement apparaître qu'il s'agit bien de Jérôme Marthe Duvivier de la Mahautière, né à la Croix des Bouquets en 1722 et conseiller au Conseil supérieur de Petit-Goave puis de Port-au-Prince, à partir de 1750. Donc Minette est la petite-fille de l'auteur de *Lisette quitté la plaine*. Par ailleurs comme je l'ai déjà signalé (*GHC*, 2005) Duvivier de la Mahautière est le supérieur hiérarchique de Marin Ferrand le père de Minette au début des années 1760.

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cet arrêt absent des *Loix et constitutions des colonies françoise de l'Amérique sous le vent*, Paris, chez l'auteur, 1784-1790, 6 vol. de Moreau de Saint-Méry. On le trouve dans les registres paroissiaux de Port-au-Prince de l'année 1761 (ANOM, reg. par., Port-au-Prince, 1761, f° 152-154 (58-59).

Par ailleurs le document 3 nous renseigne sur la continuité de la relation entre Minette et sa famille maternelle, et ce même au cœur de la Révolution (on note sur ce point que son oncle est impliqué dans les évènements qui secouent l'Ouest à cette date).

-document 4 : ce document est le symétrique du document 2. Cette fois-ci c'est Elisabeth Mahautière (dite « fillette ») qui est le témoin de la naissance d'un enfant de sa fille, Minette. La signature de l'autre témoin peut troubler car Marin Ferrand est le nom du père de Minette. Il s'agit en fait ici du fils, que l'on voit plus loin en 1802 (doc 6), dont l'acte de baptême a disparu dans le tremblement de terre de Port-au-Prince de 1770, mais dont le registre des tables garde trace, avec « Marin » transformé fautivement en « Martin » (doc 7). Le registre louisianais qui a servi de guide dans cette recherche apporte une information importante. L'acte de naissance du fils de Marin, le frère de Minette, est le registre des « esclaves et des libres de couleur » (doc 8).

-document 5 : cet acte ouvre des horizons car il retrace le périple nord-américain de Minette durant les années 1794-98 et donne de nouvelles pistes pour explorer le réseau américain des artistes des Antilles au XVIIIe siècle, au sujet duquel nous avons déjà une grande quantité d'exemples. La deuxième information non négligeable est la signature complète de Minette. C'est pour l'instant la seule connue. On notera que l'ordre de ses prénoms est inversé pour plusieurs de ces actes (doc 2, 3, 4), comme il le sera dans l'acte de décès louisianais.

#### **Documents**

1. ANOM, Registres paroissiaux, Port-au-Prince, 1790, fo 48 (8) 2

L'an mil sept cent quatre vingt dix, le dix-neuf février a été baptisé louise françoise théodore mistive agée de trois mois et demi fille naturelle de la nommée élisabeth alexandrine louise mistive libre comm'il conste par son acte de baptéme aux registres de cette psse en date du 11 août 1767 le parrain a été le Sr théodore roberjot du desert habitant, la marraine dlle anne françoise duvivier épouse de Sr joseph Sartre du Cul de sac, tous de cette psse en foi de quoi avons signé avec le parrain, la marraine et la mère de l'enfant.

(Signatures originales)

Roberjot du Desert duvivier sartre Minette

fr Menetrier 1er vicaire

2. ANOM, Registres paroissiaux, Port-au-Prince, 1790, fo 54 (14)

L'an mil sept cent quatre vingt dix, le Douze avril a été baptisé Etienne André Alexandre mistif, né le trente juillet mil sept cent quatre vingt sept, fils naturel de la nommé Elisabeth tierceronne libre comme il conste par son acte de baptême aux registres de la paroisse

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le numéro entre parenthèses indique celui de la vue de l'année correspondante sur le site en ligne des archives nationales d'Outre-mer d'Aix-en-Provence.

 $<sup>\</sup>underline{http://anom.archives nationales.culture.gouv.fr/caomec2/recherche.php?territoire=SAINT-DOMINGUE}$ 

notre Dame du St Rosaire de la Croix des Bouquets en date du 22 mai 1748 ; le parrain a été le sr ignace André Cadieux négociant, la marraine la nommée Louise Alexandrine Elisabeth ditte minette mistive libre sœur de l'enfant, tous de cette paroisse en foi de quoi avons signé avec le parrain et la marraine.

(Signatures originales)

Minette Cadieux fr Menetrier 1er vicaire

Minetous, in vicin

3. ANOM, Registres paroissiaux, Port-au-Prince, 1792 f° 206 (62)

L'an mil sept cent quatre vingt douze le neuf décembre après une seule publication faite au prône à la messe paroissiale en cette église le Dimanche vingt huit d'octobre dernier, dispense aiant été accordée de deux autres et du tems prohibé de l'avent par le T: R: P: Nicolas Viriot Vice Préfet Apostolique, sans avoir découvert aucun empêchement ni reçu aucune opposition Je soussigné curé de cette Paroisse ai reçu le consentement mutuel de Mariage du sieur Louis Matthieu Daguin natif de cette paroisse ancien major général et Président du Comité militaire des Citoyens armés de la Province de l'ouest fils légitime du sieur Louis Daguin habitant de la Croix des Bouquets et d'Elisabeth Dougé ses père et mère majeur d'age domicilié en cette Ville stipulant pour lui en son nom et consentement d'une part et de Demoiselle Bonne Julie Fortin veuve en premières noces de feu André-Joseph Demare vivant habitant du Cul de Sac au Fond Parisien fille légitime du feu Alexis Fortin et de Demoiselle Jeanne Daquin vivants habitants au Mirebalais la ditte Demoiselle majeure d'age domiciliée en cette ville native de la Croix des Bouquets stipulant pour elle en son nom et de son consentement d'autre part et leur ai donné la Bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par l'église et les loix de l'état en présence des sieurs Nicolas Durand officier municipal Jean Pierre Pigeonel officier voyer de la ville Charles françois Liot chef du Bureau des fonds et trésorier des Invalides, françois Batailler notable ; témoins comme et à ce requis qui ont signé avec les contractans, Demoiselle Louise (le mot Louise, en interligne approuvé) alexandrine elisabeth Minette nièce de l'époux, et demoiselle Marie anne Valder, Marie anne Méladie Génot et autres citoyens parents et amis devant lesquels le contractant nous a exhibé un certificat du R. p. thomas curé de la Croix des Bouquets en date du 14 novembre dernier par lequel il conste que la publication dudit mariage a été faite dans la dite église pendant trois dimanches consécutifs sans aucune opposition.

(signatures originales)

bonne julie fortin Daguin Durant off. mpal

fils

Fr.G. LeCun Pigivnil veuve demare M.a. Milady Genot Minette Liot

curé

4. ANOM, Registres paroissiaux, Port-au-Prince, 1793, fo 62 (84)

Aujourd'hui lundy sept octobre mil sept cent quatre vingt treize quinze heures de relevée l'an second de la république française

Est comparue en la maison commune par devant moi officier civil la citoyenne françoise dupin epouse du citoyen Louis coquet agée de quarante deux ans accoucheuse jurée demeurante en cette ville rue de provence assistée pour témoins de la citoyenne Elisabeth dite fillette la mahotière agée de quarante cinq ans demeurant aussi en cette ville rue des miracles & Thionville ci devant Vaudreuil & du citoyen marin ferrand agé de vingt deux ans environ demeurant egalement en cette ville rue des miracles & Thionville.

Laquelle ma dit et declaré que la citoyenne Louise Elisabeth alexandrine dite minette est accouchée d'un garçon le six septembre dernier a cinq heures du matin dans la maison des heritiers Lélevan <sup>3</sup> rue de provence ce qui m'a été attesté par les témoins qui avec la déclarante ont fait apporter avec eux lenfant qu'ils mont representé & auquel ils ont impose le prenom de Jean quil portera dorenavant.

Desquels dire declaration presentation et nomination de lenfant jai fait & rediger le present acte en presence de la declarante et des temoins qui ont signé avec moi officier public. (Signatures originales)

f. coquet

Marin ferrand

Borno

elisabeth dite fillette mahautiere

officier public

erique are news officies public for Cognet

Marinfirano forma elisabetta Infilustia mahanting

officier lugur

5. ANOM, Registres d'état civil, Port-au-Prince, 1799, f° 49 (20-21)

Aujourd'hui dix huit ventose, an sept de la République française une et indivisible, pardevant nous Louis Ragnos officier chargé de l'état civil de la commune et canton du Port Républicain département de l'ouest s'est présentée la cne 4 Louise, Elisabeth, Alexandrine Minette ferrand mere hors de mariage des enfans cidessous declarés assistée pour témoins des c<sup>ns</sup> Pelage-Marie Duboys agé de quarante cinq ans, et etienne Kelter agé de vingt-un ans, domiciliés de cette commune, laquelle a declaré que le vingt huit aout mil sept cent quatre vingt quatorze (vieux stile) étoit né d'elle, dans la ville de Baltimore, etat du Maryland amerique septentrionale, dans la maison de Madame Vandrevek, prés l'église Romaine, a sept heure du matin, un enfant de sexe masculin auguel elle a donné le prénom de charles : 2<sup>e</sup> que, le deux septembre mil sept cent quatre vingt seize, dans la ville de Philadelphie, etat de Pensilvanie et dans la maison de Mr Sate Shevalest-halley, à deux heures après minuit, il est né d'elle un second enfant du sexe féminin, auquel elle a donné le nom de charlotte ; 3e que le vingt-un aout mil sept cent quatre vingt dix huit sur les six heures du matin, et à bord du Brik parlementaire L'aimable Adele par les vingt cinq degrés de latitude nord et soixante degrés cinquante et une minute de longitude ouest du méridien de Londres 5, il étoit né d'elle un troisième enfant

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Lecture peu sûre.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Citoyenne. Plus loin même abréviation pour « citoyens ».

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Soit, en pleine mer, approximativement à la latitude de Miami et à environ sept cents kilomètres au nord-ouest des Îles Vierges.

du sexe masculin, auquel elle a donné le prenom de Benjamin : Dont acte que nous avons signé avec la mere declarante et les temoins.

(Signatures originales)

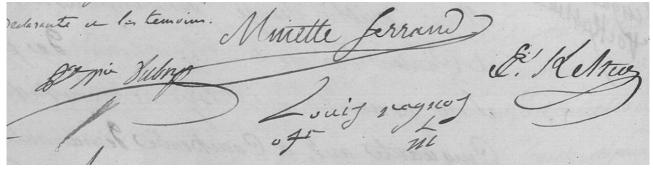
Minette ferrand

P<sup>ge</sup> M<sup>ie</sup> Duboys

E. Kelter

Louis Ragnos

ofr ml



5. ANOM, Registres Paroissiaux, Croix de Bouquets, 1748, fº 27 (3) (dans la marge Duvivier mahautière Elisabeth (illeg)

Le Vingt deux may j'ay baptisé elisabeth ne le douze mars dernier fille illegitime du Sieur duvivier Mahautiere capitaine aide major des milices et delisabeth, carteronne libre. Le Parrain a été le Sieur matthieu Dougé, lamarraine demoiselle françoise duvivier; En foy de quoy Jay signé Duvivier, Duvivier Mahautière, P. J. Estachon Curé. (Acte collationné, pas de signatures autographes)

6. ANOM, Registres d'état civil, Port-au-Prince, 1802, fo 19 (19)

Aujourd'hui trente Messidor an dix de la republique française une et indivisible (dix neuf juillet 1802) à huit heures du matin au Bureau de l'Etat civil, Pardevant nous marie Charles Nicolas Coulon, commissaire chargé de constater l'Etat civil des citoyens de la commune et canton de port republicain departement de l'ouest de Saint Domingue s'est presenté La citoyenne marie dite Choune <sup>6</sup> Robion agée de vingt quatre ans assistée pour témoins des citoyens Jean Baptiste augé desbignons agé de vingt un ans et de françois Giquel age de vingt deux ans orfevre domicilies en cette ville. Laquelle nous a declaré que le douze pluviose de l'an six a deux heures du matin dans la maison du citoyen marin ferrant située en cette rue des miracles il était né d'elle une fille naturelle à laquelle elle a donné les prenoms de Marie Louise, dont le citoyen marin ferrant, agé de trente ans propriétaire en cette ville, ici présent nous a declaré s'en reconnaitre être le père ce que la declarante mere nous a confirmé à l'instant par son aveu dont acte que nous avons signé avec le père de l'enfant et les dits témoins la declarante ayant declaré ne le savoir de ce enquis suivant la loi.

(Signatures originales)

Marin ferrand

Giquel Desbignons Coulon

cre

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Lecture peu sûre.



- 7. ANOM, Registres paroissiaux, tables décennales 1770 (7) 1770, Martin Louis Joseph, folio 107.
- 8. Archdiocese of New Orleans, Sacramental Record, vol. 9, 1807-1809, Charles Nolan ed., New Orleans, 1994, p. 144.

Luis Auguste (Luis Joseph Marin, native of Port-au-Prince on the island of Santo Domingo, and Adelaide Paul CHEVAL, native of this parish), b. Nov 21, 1807, bn. May 6, 1807, pgp. Luis Marin FERRAND and Ysavel MASTURE, aka Fillette DAQUIEN, mgp. Paul CHEVAL and Babe Fanchon DUPART, s. Paul CHEVAL and Josephine BORNEU (SLC, B21, 45, Registre des esclaves et gens de couleur).

#### Les DUVIVIER de LA MAHAUTIÈRE

Bernadette et Philippe Rossignol

La longue notice d'Étienne Taillemite sur la famille DUVIVIER dans l'index du Moreau de Saint Méry, se termine par cette phrase « Cette famille est extrêmement nombreuse et eut une très importante descendance, légitime et illégitime. »

La descendance (légitime) a été présentée par le colonel Arnaud dans le cahier 29 du Centre de Généalogie et d'Histoire des Isles d'Amérique, p. 237-238. On pourra s'y reporter. Nous n'en donnons qu'un résumé pour ce qui ne concerne pas la branche DUVIVIER de LA MAHAUTIÈRE.

Le premier de Saint Domingue, François DUVIVIER, d'abord flibustier puis conseiller du roi, capitaine des milices et juge civil et criminel au siège royal de Léogane, est né à Toulouse vers 1643 et mort à Léogane le 26/03/1698. De Marguerite DUCHESNE, il eut au moins 2 filles, nées en 1678 et 1686, et 2 fils, nés en 1682 et 1689. Le dernier, Jacques, eut postérité, que nous ne suivrons pas.

Le fils aîné, prénommé François comme son père, né en 1682, mourut à la Croix des Bouquets le 27/03/1741. Il avait épousé à Léogane le 23/08/1704 Avoye Agathe BOURGOGNE dont il eut 9 enfants, 2 filles (dont une ci-après), 5 fils sans alliance connue, 1 fils né en 1711, auteur de la branche DUVIVIER BOURGOGNE, et :

8 Marie Anne Françoise DUVIVIER

o 17/12/1717 b 22/01/1718 Croix des Bouquets

ax 28/11/1735 Croix des Bouquets, Mathieu <sup>7</sup> DOUGÉ, capitaine de cavalerie à Jacmel, fils de + Guillaume, conseiller au conseil supérieur de Léogane, et + Marie Agnès de LA BUXIÈRE

o paroisse de L'Ester de Léogane

\_

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Le colonel Étienne Arnaud lui donne par erreur le prénom Mathurin. Sur les DOUGÉ voir p. 4641 de GHC 185, octobre 2005.

- bx 26/04/1744 Jacmel, messire Pierre de RANCE, chevalier de Saint Louis, lieutenant de roi, commandant au Fond de l'Île à Vache, fils de Philippe, écuyer, et dame Anne de NOLIVOX
  - o paroisse Saint André de Sauveterre en Béarn, diocèse d'Oloron
- 9 messire Marthe Jérôme DUVIVIER de LA MAHAUTIÈRE, écuyer
  - propriétaire à Jérémie, conseiller au conseil supérieur de Léogane puis du Port au Prince; le 21/05/1786, étant passé en France depuis 3 mois et domicilié à Paris rue de la Sourdière, paroisse Saint Roch, il obtient des lettres de dispense de publication de bans pour se remarier <sup>8</sup>
  - o 12/04/b 01/09/1722 Croix des Bouquets
  - ax 15/02/1751 Château du Loir, paroisse Saint Guingalois (Sarthe, 72) 9, Anne Françoise ROTTIER de LA BORDE, fille de + Pierre, habitant en l'Île de Saint Domingue, et
    - + dame Françoise ROBIN
    - o ca 1730 Croix des Bouquets
    - + 15/03/1762 sur son habitation de l'Acul espagnol
    - (+) 16/03 dans le bas côté de la nouvelle église, côté droit en entrant
  - bx 1766 ? Paris ? demoiselle Pétronille SURREAU DULINEAUX de VILLENEUVE, fille majeure de + Pierre Antoine, intéressé aux fermes du roi (+ 1740 Paris) et demoiselle Pétronille CHAUMAT <sup>10</sup>
    - o ca 1729 (11 ans passés en 1740)
  - demeurant depuis 2 ans à Soissons, paroisse Notre Dame des Vignes (Aisne, 02) d'où, du premier mariage
    - 9a.1 Anne Françoise DUVIVIER de LA MAHAUTIÈRE
      - o 28/11 b 27/12/1751 Croix des Bouquets
      - x Joseph SARTRE, habitant de la Croix des Bouquets 11
        - o Angers (Saint Maurille)
      - d'où postérité
    - 9a.2 Marie Pierre DUVIVIER de LA MAHAUTIÈRE
      - o 01/01/1753, ondoyée, b 30/05/1760
      - ax 24/05/1770 Croix des Bouquets, Henri PEYRE, capitaine de dragons milices
      - bx 11/03/1779 Saint Marc, Marie Paul Daniel REMOUSSIN, capitaine de milice o 1741
      - d'où postérité ; enfants des deux unions ayants droit à l'indemnité en 1833 pour la sucrerie La Mahotière à la Nouvelle Plymouth
    - 9a.3 Louise Françoise DUVIVIER de LA MAHAUTIÈRE
      - o 22/08 b 09/11/1754 Croix des Bouquets
      - x 045/11/1771 Saint Marc, Gabriel de FENIS de LACOMBE
        - o Tulle en Limousin
      - d'où postérité : enfants ayants droit à l'indemnité en 1833 pour la sucrerie La Mahotière et les caféterie et habitation Lacombe à la Nouvelle Plymouth

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> In « Le Parlement de Paris enregistre » de Pierre Bardin, GHC 236, mai 2010, p. 6304.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Trouvaille de Pierre Baudrier dans les « Chroniques paroissiales Eure et Loir, Sarthe) GHC 241, novembre 2010, p. 6524.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Registre de tutelle, AN Y4575B, 13/05/1740. 4 enfants : Françoise Charlotte, 19 ans ; Pierre François, 17 ans ; Antoine Charles, 12 ans : Petronille, 11 ans. Leur mère veuve demeurant à Paris rue et paroisse Saint Sauveur tutrice. (actes de tutelle numérisés et indexés par Geneanet).

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Voir *NDLR* dans GHC 165, décembre 2003, p. 4023.

9a.4 Marthe Sophie DUVIVIER de LA MAHAUTIÈRE o 09/12/1758, ondoyée, b 30/05/1760 Croix des Bouquets x 13/11/1784 Port au Prince, Hippolyte René de CHARDONNAY, habitant des Cayes o Nantes, Saint Sauveur

« Élisabeth dite Fillette », née en 1748 à Saint Domingue, avait donc pour marraine la sœur de son père naturel et pour parrain un fils du premier mariage de celle-ci. Comme c'est souvent le cas, son père, Marthe Jérôme DUVIVIER de LA MAHAUTIÈRE, était ensuite parti pour France en 1751 chercher une épouse.

Lire un autre article
Page d'accueil